

Q. Vous ne pouvez vous rappeler si vous les lui avez remises vous-même?—R. Non, monsieur, je ne puis me rappeler.

Q. Connaissiez-vous Mlle Lardé?—R. Non, monsieur. On a fait une enquête environ trois ou quatre jours après cela. Le sergent Zaneth et deux inspecteurs de douane vinrent à mon bureau. Je ne me rappelle pas les noms.

Q. Fowler et Moore?—R. Oui. Je leur ai donné certains renseignements. Je me rappelais les faits très bien alors, mais je ne puis dire aujourd'hui ce que je leur ai alors dit. Je crois leur avoir donné tous les renseignements que je connaissais alors. Il nous arrive assez souvent de remettre des lettres à bord. Je dois vous dire que j'ai été quelque peu surpris lorsque j'ai appris que Mlle Lardé se trouvait dans l'embarras.

*Le président:*

Q. Qui?—R. Lorsque j'ai vu que l'on faisait une enquête sur les agissements de Mlle Lardé, j'ai tout de suite pensé à la lettre de M. Dupont, mais je n'y ai plus pensé dans la suite.

*L'hon. M. Bennett:*

Q. Le fait de remettre des lettres à des passagers qui arrivent au pays se produit assez souvent?—R. Oui, certainement. Il y avait à bord, ce jour-là, cinq cents passagers et je ne me rappelle plus les noms des personnes à qui nous avons remis des lettres.

*M. Calder, C.R.:*

Q. Est-ce la seule fois que vous avez téléphoné à M. Dupont?—R. Oui, monsieur.

M. CALDER, C.R.: C'est tout, je crois.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes libre, monsieur Langevin.

Le témoin est congédié.

M. CALDER, C.R.: Le seul point à élucider maintenant, c'est la conduite du Ministère en cette affaire et je vais interroger M. Blair.

Vous remarquerez, monsieur le Président, que dans l'affidavit de Mlle Denise Lardé qui a été lu et versé au procès-verbal il y est fait mention que M. André Taschereau a une copie de la lettre qui a été adressée à M. Bolger. Je dois communiquer avec M. Taschereau par le téléphone pour savoir s'il a cette lettre et s'il l'a en main je vais lui demander de l'envoyer ici pour en faire la production.

M. BLAIR est rappelé.

*Le président:*

Q. Monsieur Blair vous êtes tenu encore par le serment que vous avez déjà prêté?—R. Oui, monsieur.

*M. Calder, C.R.:*

Q. Voulez-vous regarder le rapport des saisies douanières K-9 dont deux figurent au présent dossier et contenant tous deux un rapport signé "R.-R. Farrow" au moyen d'une estampe en caoutchouc et initialés "C.P.B." Non, pas tous les deux; le premier portant les initiales "C.P.B." avec une estampe en caoutchouc et le second étant signé "R.-R. Farrow" portant une certaine date ainsi que vos initiales "C.P.B." Voulez-vous dire si vous avez préparé ces rapports?—R. Oui, ce sont mes rapports tous les deux.

Q. Je veux vous demander d'abord M. Blair, pourquoi il faut tant de temps pour en arriver à une décision dans cette affaire? Je crois qu'il s'est écoulé près d'un an depuis. Si vous voulez vous aider des dossiers vous pouvez les consulter?—R. Je ne puis pas vous dire cela, M. Calder, nous n'étions pas rendus là encore

[M. C. A. Langevin.]